

FICHE DE PRESENTATION

1- Quel stratégie pour la France dans le Pacifique ?

2- Lieutenant-colonel (terre) LAUNOIS Christophe (France)

3- 10 mars 2000

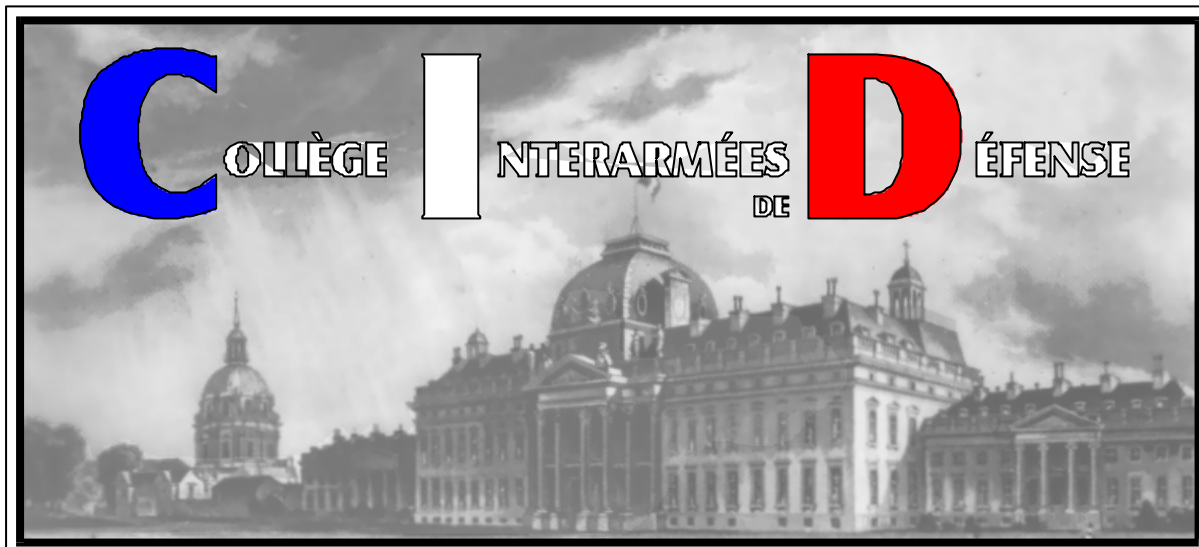
4- Division D

5- Mémoire de stratégie

6- Ce document a pour objet de définir quels pourraient être les objectifs et la stratégie globale de la France dans le Pacifique.

Après avoir précisé successivement le Pacifique Sud et la France de cette région, les défis auxquels la France y est confrontée, les options à sa disposition, une stratégie globale conforme à la place et au rôle de la France dans le monde est définie.

7- Stratégie globale, Pacifique Sud, France, Territoires d'Outre-mer.



Quelle stratégie pour la France dans le Pacifique Sud ?

LCL LAUNOIS Christophe



7ème promotion

Quelle stratégie pour la France dans le Pacifique Sud ?

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u>	p1
I – <u>Le Pacifique Sud et la France</u>	p2
11 - Le Pacifique Sud	p2
12 - Les acteurs.....	p3
13 - La France du Pacifique Sud	p8
Conclusion partielle n°1.....	p11
II – <u>Défis du Pacifique Sud</u>	p11
21 – Intérêts de la France.....	p11
22 – Enjeux.....	p12
23 – Risques.....	p13
Conclusion partielle n°2.....	p15
III - <u>Stratégies de la France dans le Pacifique Sud</u>	p16
31 - Les éléments de la stratégie globale.....	p16
32 - Objectifs politiques globaux de la France et centre de gravité.....	p16
33 - Les options stratégiques.....	p18
34 - Le projet français.....	p21
<u>Conclusion générale</u>	p31
Bibliographie.....	p32

Introduction

Notre période connaît une véritable révolution stratégique marquée par d'importants bouleversements du fait de la fin de l'équilibre bipolaire, de la constitution en cours de l'Europe et du repli russe, ainsi que de l'émergence de puissances asiatiques nouvelles : la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord.

La dissuasion nucléaire aura eu au moins le mérite, malgré la guerre froide et en dépit de plusieurs crises graves, d'éviter toute nouvelle conflagration mondiale. La disparition de cette régulation d'ensemble où chaque camp contenait ses protégés laisse aujourd'hui apparaître un monde à la fois plus ouvert, instable et imprévisible, en raison des menaces de conflits régionaux ou locaux rendus encore plus dangereux du fait des risques de dissémination nucléaire.

Malgré cette dissuasion nucléaire et en raison des luttes révolutionnaires et anticolonialistes, la plupart des nations européennes ont abandonné leurs possessions et se sont repliées depuis longtemps sur leur territoire métropolitain

La France est la seule nation européenne encore présente aussi bien dans l'Atlantique et l'Océan Indien que dans l'Océan Pacifique.

Cette présence était parfois contestée, en particulier dans le Pacifique, avec plus ou moins de virulence du fait de l'existence d'un prétendu « fait colonial ». En effet, ses possessions du Pacifique relèvent du statut de Territoires d'Outre-Mer (TOM) dans les trois territoires océaniques : Nouvelle Calédonie et dépendances, Wallis et Futuna, Polynésie française. Or, les évolutions politiques sont contrastées selon les territoires. La revendication indépendantiste est inégalement portée : fortement proclamée en Nouvelle Calédonie, elle est également présente en Polynésie sous une forme et selon une problématique propre.

La menace soviétique ayant disparu dans les années 90, le Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) ayant été fermé en 1995, la situation politique en Nouvelle Calédonie étant stabilisée à moyen terme depuis 1998, on pourrait croire que la France n'a plus d'intérêt essentiel à être présente dans cette région.

C'est pourquoi, s'agissant de la place de la France dans le Pacifique Sud, une réflexion s'impose sur le sens des mutations en cours.

Dans un premier temps, il apparaît nécessaire de faire l'étude de la région puis, dans un deuxième temps, d'identifier le plus clairement possible les défis auxquels la France se trouve confrontée dans le Pacifique Sud. Alors seulement, la réflexion stratégique pourra faire le choix d'un avenir de la France dans cette région.

I – Le Pacifique Sud et la France

L'hétérogénéité, la diversité, et la pluralité des données physiques, humaines et politiques d'une région conditionnent la stratégie des pays en général. C'est pourquoi ces aspects seront abordés dans l'étude qui suit.

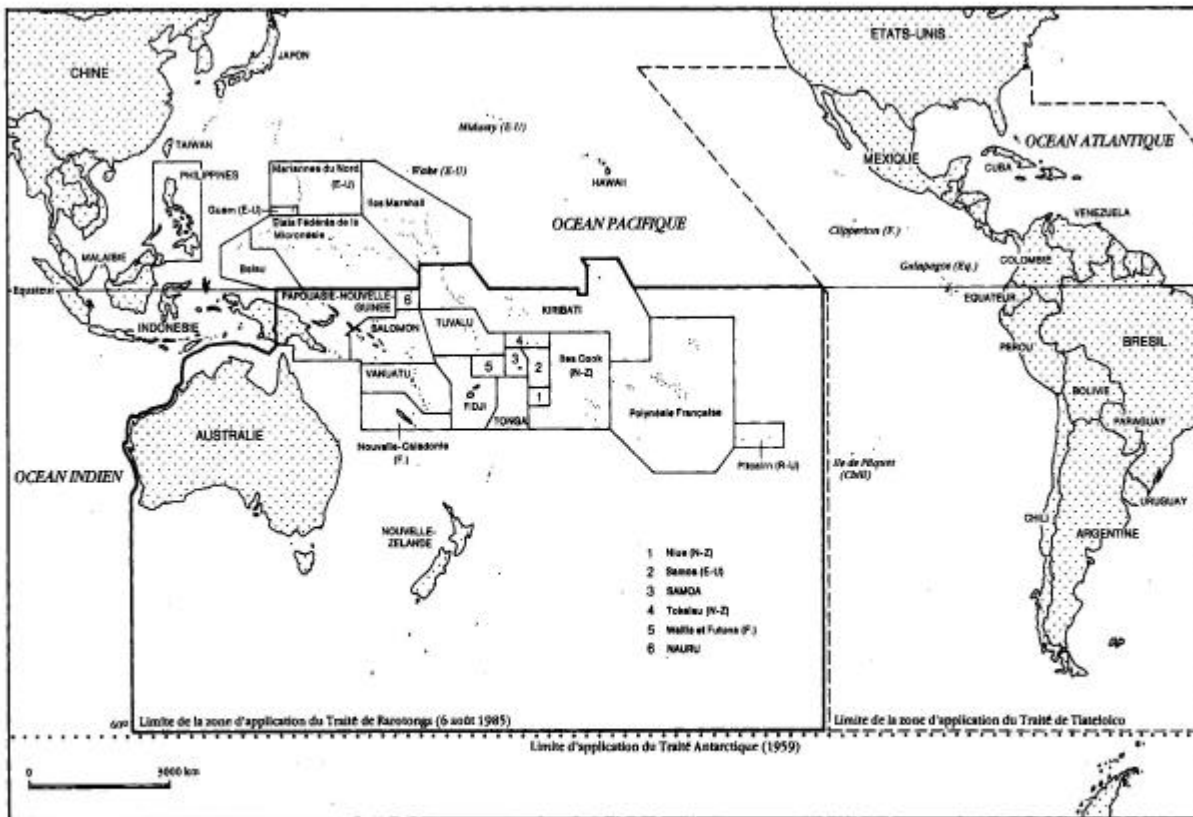
11 - Le Pacifique Sud

Aux dires de tous les spécialistes, les rives du Pacifique détiennent les trois clés du futur qui semblent ne plus être l'apanage de l'Atlantique et de l'Europe : d'abord la force démographique avec 60% de la population mondiale, ensuite l'activité économique avec deux axes d'échanges commerciaux : à l'Ouest, des courants Nord-Sud entre l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Asie Orientale, et au Nord, des flux Est-Ouest entre l'Asie et l'Amérique du Nord. Enfin la technologie est la troisième facteur avec une production importante de brevets et de produits manufacturés de haute valeur ajoutée.

Cette triple « explosion » s'accompagne d'une montée en puissance politique et les pays de la zone Pacifique voient leur influence dans les affaires du monde s'accroître.

Néanmoins, le Pacifique n'est pas un ensemble homogène : trois zones : Nord, Sud, Sud-Est peuvent être distinguées.

Le Pacifique Sud est la région du Pacifique encadrée en bas à gauche sur la carte ci-dessous.



Le Pacifique Sud (3)

En fait, le Pacifique Sud présente également une unité fictive. Ses rivages et ensembles insulaires offrent souvent plus de contrastes que de ressemblances, ainsi que des faiblesses structurelles et économiques. C'est pourquoi, le Pacifique Sud apparaît parfois comme le balcon du Pacifique utile situé au Nord ou encore son « ventre mou ». Ses caractéristiques fondamentales sont les suivantes :

- Océan quasiment vide, d'une surface considérable égale à 1/6 de celle du globe.
- Extrême diversité des îles : continentales (Australie, Nouvelle Zélande, Papouasie Nouvelle Guinée (PNG)), grandes terres insulaires (Nouvelle Calédonie, Fidji, Bougainville, Guadalcanal) et archipels volcaniques ou récifaux de la Mélanésie et de la Polynésie pour le restant.
- Faible population globale : 23 millions d'habitants sachant que l'Australie en compte 18,6 et Nouvelle Zélande 3,3 millions, la PNG 1,5 million. Fidji fait figure de grand avec 750 000 habitants, les autres oscillant entre de l'ordre de 200 000 jusqu'à 4000 pour Niue.
- Diversité ethnique et linguistique entre des populations mélanésiennes et polynésiennes. Même au sein de ces parentés, des hétérogénéités locales existent depuis longtemps du fait de l'isolement insulaire jusqu'à l'arrivée des européens à partir du 16^e siècle.
- Diversité des ressources économiques : un ensemble économique fonctionnel est en train de se mettre en place entre l'Asie Orientale et l'Australie et la Nouvelle Zélande. Mais la plupart des autres états ne possèdent que des ressources principalement issues de l'assistance étrangère, sauf pour la PNG. leurs revenus sont parmi les plus faibles au monde (~100 \$ par habitant). En revanche, la création de Zones Economiques Exclusives (ZEE) qui donne à tout pays l'exclusivité de l'exploitation des ressources biologiques et minérales dans une zone qui s'étend jusqu'à 200 Miles marins à partir de ses côtes (soit 360 Km), ouvre à ces micro-états des perspectives de développement notables mais encore à concrétiser.
- Fragilité politique : La plupart des îles et archipels du Pacifique Sud ont accédé à l'indépendance pour l'essentiel il y a trente ans. Pour autant, aujourd'hui, leurs structures restent peu efficaces, marquées par le clientélisme, le manque de principes démocratiques, la faiblesse des ressources propres. En outre, des zones d'instabilité restent latentes : conflit inter étatique PNG - Salomon, tensions intra étatiques à Fidji, et Timor en bordure ouest pour la plus récente.

12 – Les acteurs

Vu de loin, on pourrait estimer que les pays du Pacifique Sud constituent un bloc anglo-saxon, protestant, solidement uni par son anglophonie contre la France. Il n'en est rien. Ce sont des nations distinctes qui occupent le Pacifique Sud, et leur communauté de langue ne doit pas faire oublier la diversité de leur histoire et de leurs intérêts.

Les Etats-Unis

Leur présence se maintient par le territoire des Samoa orientales acquis en 1989 et une série d'atolls plus ou moins habités où des bases sont installées comme celle de Jarvis. L'alliance solide avec l'Australie leur permet de disposer d'une base arrière sûre en cas de remontée de menace dans le Pacifique. En outre, s'y ajoutent une importante circulation de navires porteurs d'armes nucléaires ainsi que de navires commerciaux du Canal de Panama à l'Australie et la Nouvelle Zélande. Cette route du Pacifique Sud présente l'avantage d'être moins vulnérable que celles du Pacifique Nord et de pouvoir rejoindre le Golfe Persique en toute liberté sans passer par les nombreux détroits de l'Insulinde.

Devant leur nette supériorité dans tous les domaines de la puissance ainsi que du repliement des éventuelles menaces, les Etats-Unis prennent de plus en plus de distance avec le Pacifique Sud et réduisent leur assistance financière traditionnelle..

Le Japon

Situé à des milliers de km du Japon, le Pacifique Sud est néanmoins une zone d'influence modeste mais réelle et croissante pour ce dernier.

Bien que perçu avec réserve depuis ses visées de la seconde guerre mondiale, le Japon précède les Etats-Unis dans ses échanges commerciaux avec l'Australie et la Nouvelle Zélande. L'influence et la présence japonaise sont de plus en plus importantes en termes d'industries et d'activités touristiques en particulier dans toute la Mélanésie, ainsi qu'en ce qui concerne l'exploitation des ressources halieutiques des ZEE de nombre des micro-états du Pacifique Sud. En outre, le Japon a une politique ambitieuse richement dotée en matière d'assistance au développement dans la région.

Les forces navales de l'Agence d'Autodéfense sont importantes et modernes. Limitées jusqu'à présent à des missions de protection des côtes du Japon jusqu'à 1000 miles, elles pourraient intervenir au delà.

La Chine

Acteur majeur de par l'accroissement de son poids démographique, économique, nucléaire, ainsi que par ses ambitions de puissance asiatique et mondiale, la Chine pourrait à l'avenir bouleverser les équilibres stratégiques et économiques du Pacifique. Bien que ne possédant pas encore tous les attributs d'une puissance maritime qui sont des facteurs incontournables d'action dans le Pacifique, la Chine possède déjà par ses flottilles de pêche considérables et ses diasporas nombreuses des leviers d'action non négligeables dans cette région.

L'Australie

Les nombreuses actions militaires auxquelles l'Australie a participé aux cotés des puissances occidentales dans l'hémisphère nord durant les deux guerres mondiales, les guerres de Corée, de Malaisie, et du Vietnam, illustrent la hantise de sa solitude face à une menace expansionniste venue du Nord qui pèserait en permanence sur l'Australie. De nos jours, il s'agit de l'inquiétude de voir déferler les masses d'Indonésie, fuyant le surpeuplement de Java et Sumatra. La réponse à ces appréhensions a été celle d'une alliance totale avec Washington.

L'Australie a toujours eu une diplomatie simple : ne pas rester seule, quitte à devoir se battre pour ses alliés. Elle s'est toujours sentie fragile avec son territoire réparti entre des bandes côtières orientales prospères, des poches de développement éparses et une immensité vide mais potentiellement riche.

Par ailleurs, elle a toujours oscillé entre une défense statique sur ses côtes de la "Fortress Australia" et une défense de l'avant par contribution au maintien de la stabilité régionale. La crise de Timor –Est accentue et matérialise cette perception du danger immédiat, et cette volonté d'avoir une politique active de défense.

S'agissant de la présence française et de ses relations avec la France, les gouvernements australiens successifs ont toujours eu une politique certes peu pro française mais assez discrète malgré tout. L'Australie a eu quelque visée sur le domaine maritime détenu par la France dans le Pacifique Sud, mais cela a été réglé dans les années 70. Ces dernières années ont également vu un rapprochement significatif entre Paris et Canberra au sujet des Fidji, confrontées à une grave crise politique, économique et ethnique avec l'élimination du pouvoir par les autochtones de la minorité indienne alors que celle-ci constituait l'essentiel des rouages économiques. La présence française est admise, voire souhaitée, particulièrement depuis le règlement de la question calédonienne en douceur. En effet, l'Australie est préoccupée par le risque de déstabilisation dans les TOM après une éventuelle indépendance et préfère le maintien de l'influence française. En outre, elle commence à avoir elle-même quelques problèmes intérieurs avec l'exacerbation de la question des aborigènes.

Cette évolution est la conséquence logique du fardeau que représentent les micro-états de sa sphère d'influence. En effet, ses capacités d'assistance économique et militaire sont déjà très sollicitées avec les problèmes de la PNG et du Timor.

Elle a donc déjà entrepris de réduire son aide et de limiter l'afflux des immigrants régionaux et ne souhaite pas se charger d'un demandeur supplémentaire, particulièrement avec la montée de l'instabilité en Indonésie.

La Nouvelle Zélande

La Nouvelle Zélande, à tort considérée comme faisant bloc avec l'Australie, est une société bien distincte avec une problématique géopolitique différente.

En effet, si les australiens sont les descendants de bagnards transportés d'Angleterre jusqu'au bout du monde, les néo-zélandais se veulent les fils de familles anglaises venues s'expatrier dans l'hémisphère sud. Cette origine sociale distincte a toujours conforté l'image que la Nouvelle Zélande se faisait d'elle-même d'une sorte de démocratie pastorale d'essence supérieure perdue dans le lointain Pacifique. Ce sentiment d'isolement est différent du sentiment australien. Les dangers passés et éventuels de l'Asie du Nord sont très flous, avec l'énorme tampon constitué par l'Australie. Cette situation d'absence de menace directe explique son souci de neutralité et le faible niveau de ses moyens militaires.

Un autre trait de l'originalité de ce pays est la présence d'une forte minorité polynésienne. Cela l'a conduit à créer avec une série d'états archipels que sont les Cook, les Tonga, les Samoa. une sorte de Commonwealth et à se considérer comme leur leader sur le plan politique et culturel.

Enfin, la forte tradition travailliste établie autour de solides syndicats et d'un parti Labour important ont conduit à une certaine méfiance à l'égard des européens, des Etats-Unis et de leur allié australien.

Cela a entraîné le refroidissement des relations politiques et l'arrêt des relations militaires avec les américains et la dénonciation du pacte de coopération et d'assistance ANZUS (Australia – New Zealand – United States).

Le thème antinucléaire est très fort pour la population néo-zélandaise, et sa politique est beaucoup plus neutraliste. Néanmoins, la Nouvelle Zélande connaît les mêmes difficultés que l'Australie dans sa zone d'influence. C'est pourquoi, avec la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) français et la signature par la France du traité de dénucléarisation du Pacifique Sud à Rarotonga, un rééquilibrage des relations s'est produit. La Nouvelle Zélande et la France ont mis fin officiellement à leur contentieux.

La Mélanésie

La Mélanésie forme un glacis naturel pour l'Australie qui cherche à la contrôler de près. Elle est constituée par la Papouasie-Nouvelle Guinée, les Salomon, le Vanuatu, la Nouvelle Calédonie et les Fidji. Depuis leur indépendance, l'Australie continue d'y assurer une tutelle tant politique que militaire et économique.

D'autant que la moitié de la Nouvelle Guinée a été colonisée massivement par l'Indonésie qui lorgne sur l'ensemble.

Cette aire de peuplement n'est pas aussi unie qu'on l'imagine fréquemment autant sur le plan politique que linguistique. Au delà du ciment apparent du discours anti-français, ces pays ne s'entendent pas très bien entre eux. Le poids hégémonique de la PNG est mal perçu par Fidji, plus petit mais qui aspire à un certain leadership dans la région.

De même, les Salomon n'apprécient pas tellement la répression papoue menée avec l'aide discrète de l'Australie dans l'île de Bougainville qui veut faire sécession. Les Salomon considèrent en effet que cette île riche d'or et de cuivre fait partie de leur archipel. Cependant ces désaccords sont limités par la diplomatie australienne qui sait habilement rétablir un certain calme en dispersant force crédits et assistances.

Cela étant, cet arc mélanésien, disposant malgré tout de peu de ressources, s'enfoncé de plus en plus dans le dénuement aggravé par les nombreuses catastrophes naturelles qui le frappent régulièrement : cyclones, tremblements de terre, tsunamis.

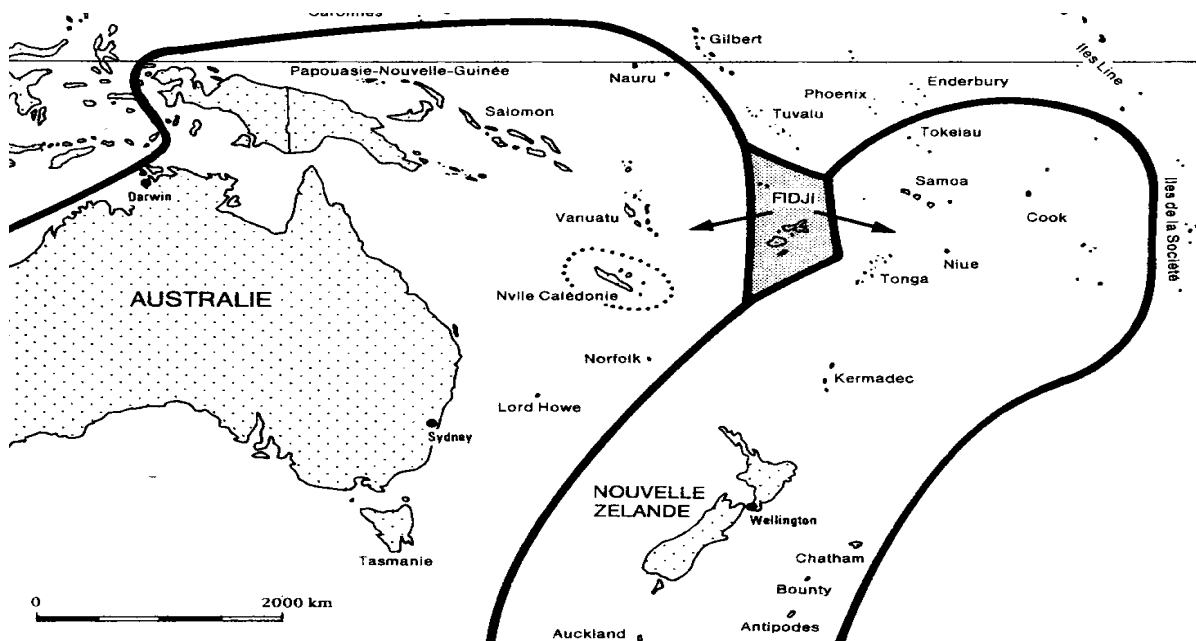
Les fractures du monde mélanésien ont fourni un prétexte dans les années 85 à des tentatives d'implantations de la Libye et de l'Union Soviétique. Cette offensive qui donnait un levier d'action à ces pays mélanésiens a cessé et ils se retrouvent de plus en plus seuls.

La Polynésie

Les archipels polynésiens (Samoa, Tonga, Cook, Niue, Tokelau, Kiribati, Wallis et Futuna, Iles de la Société et Iles Sous-le-Vent) sont moins étendus et surtout moins peuplés, avec seulement 700 000 habitants. Ils sont pour la plupart indépendants.

Mais cette indépendance apparaît pour l'ancienne puissance coloniale – Etats-Unis, Nouvelle Zélande - plutôt comme une modalité de contrôle plus rentable que l'administration directe. Les budgets nationaux sont dérisoires et les forces armées pratiquement inexistantes, ce qui augmente d'autant plus la nécessité vitale de l'assistance dans ces domaines. Un minimum de coordination politique et technique est assuré par le Forum du Pacifique Sud créé en 1971 à l'instigation de la Nouvelle Zélande.

Mais l'Australie et la Nouvelle Zélande veillent à écarter soigneusement leurs clients des centres de décision. Au delà de la diversité des statuts d'association avec ces deux pays, on discerne nettement la continuité des aires d'influence.



Les zones d'influences de l'Australie et de la Nouvelle Zélande (3)

Les organisations actives dans le Pacifique sud

En premier lieu, se trouve être la Commission du Pacifique Sud (CPS), fondée en 1947. Elle réunit 22 états dont la France réintégrée en 1996, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Son but est de favoriser le développement de la région.

Le Forum du Pacifique Sud, crée en 1971, a des orientations principalement politiques et s'est longtemps astreint à deux objectifs essentiels : dénucléariser la zone et en chasser la France.

Quant au pacte ANZUS, il liait l'Australie, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis par des obligations mutuelles de sécurité et d'assistance militaire. Néanmoins, depuis le refus définitif de la Nouvelle Zélande de donner accès de ses ports aux navires américains équipés d'armes nucléaires, à l'issue de sa signature du traité de dénucléarisation du Pacifique Sud de Rarotonga, ce pacte a été mis en sommeil. Si la coopération entre l'Australie et les Etats-Unis s'est pleinement poursuivie, la Nouvelle Zélande n'est plus considéré par les Etats-Unis comme un état allié.

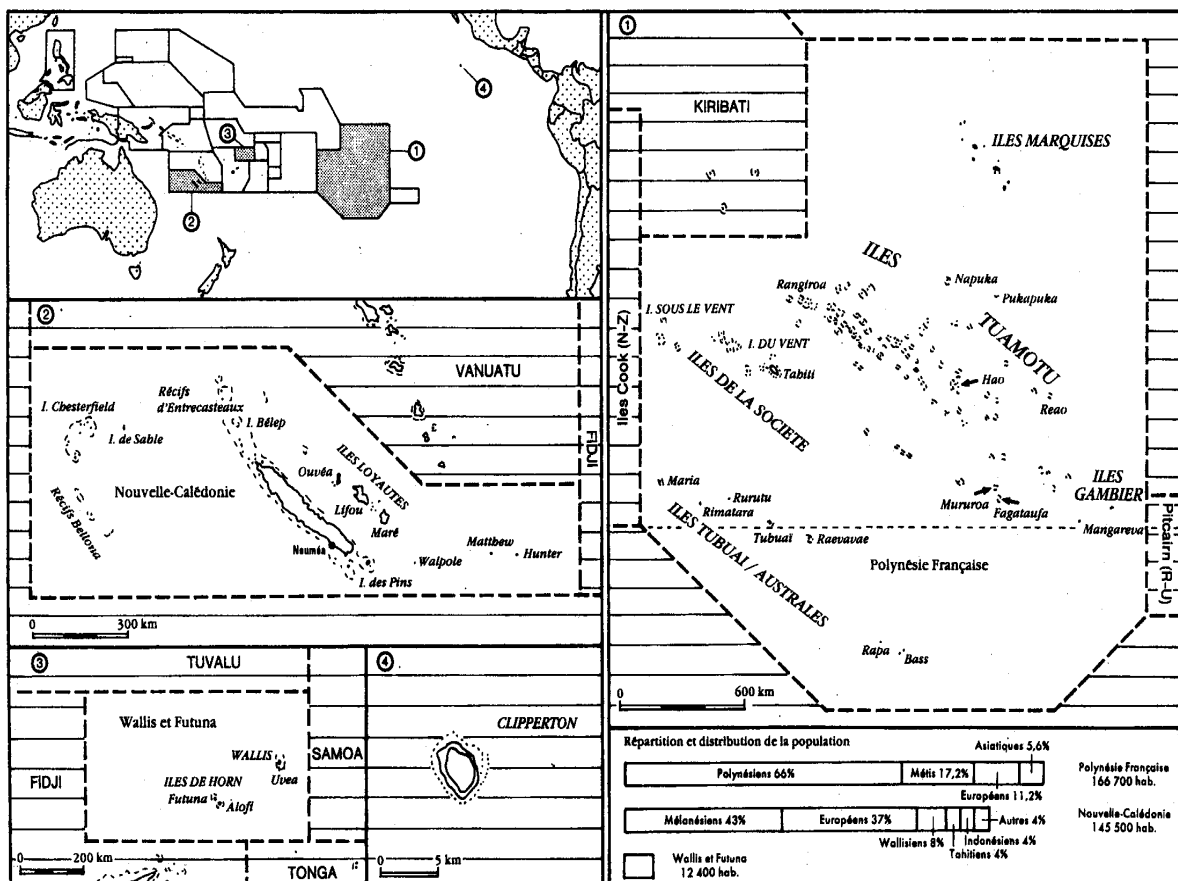
Ensuite, bien que cette autre structure créée en 1967 soit en marge du bassin du Pacifique Sud, l'ANSEA (Association of the nations of South East Asia) offre à ses dix membres une organisation particulièrement dynamique axée sur une zone de libre-échange pouvant à terme concourir au développement du Pacifique tout entier.

En revanche, l'APEC (Asia Pacific Economic Council), fondée en 1989 à l'initiative de l'Australie, attire directement l'attention puisqu'elle représente avec ses 18 pays 40% du commerce mondial. Fin 1999, l'APEC s'est réuni en Nouvelle Zélande et a abordé le sujet de l'évolution vers les marchés d'Amérique du Sud. Les enjeux d'une telle coopération sont considérables et pourraient avoir des retombées sur le Pacifique Sud en temps que région de transit.

La présence des grandes puissances au sein de certaines de ces institutions montre l'importance qu'elles attachent à la zone. Leur influence grandissante et l'apparition d'importants courants d'échanges régionaux expliquent pourquoi les lignes de communication traversant le Pacifique se déplacent. Auparavant, elles formaient les branches latérales et supérieures d'un triangle Australie – Asie - Etats-Unis. Désormais, elles forment de plus en plus un carré parfait avec ses diagonales en incluant l'Amérique du Sud. Ces lignes d'échanges passent nécessairement à proximité de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie.

13 - La France du Pacifique Sud

La France a contribué à l'exploration du Pacifique Sud depuis le 17^{siècle}.. Hormis l'atoll de Clipperton, dépourvu de population permanente, elle y est présente depuis le milieu du 19^{siècle} grâce à trois TOM situés sur la carte ci-dessous.



Les Territoires d'Outre-Mer français (1)

La Nouvelle Calédonie dont la France prit possession en 1853 est une terre, de climat subtropical, et de peuplement peu dense avec 196 000 habitants (43% de mélanésiens, 37% d'européens, 12% de Wallisiens, 8% d'asiatiques et de divers). Son problème le plus délicat est celui des relations interethniques aggravé par le problème foncier. Ce dernier est particulièrement ardu en raison des incompatibilités entre le droit coutumier et le droit métropolitain. L'expansion économique, conséquence du cours mondial favorable du Nickel, seule ressource minérale du territoire avait un moment masqué le problème. Dans les années soixante-dix, la

crise mondiale, apportant le chômage amplifié par la montée des jeunes générations, a aggravé le problème qui a culminé dans les années quatre-vingt par des affrontements entre indépendantistes et anti-indépendantistes avec des clivages politiques ne recouvrant qu'imparfaitement les clivages ethniques.

Néanmoins, les accords de Matignon de juin 1988 ont ouvert une période de transition caractérisée par la mise en place des nouvelles structures, en particulier la division du territoire en trois provinces : Nord, Sud, Loyauté, dotée chacune d'une assemblée et d'un gouvernement. Cette période devait aboutir en 1998 à l'accord de Nouméa, qui maintient la Nouvelle Calédonie dans la France pour quinze ans, tout en lui donnant encore plus d'autonomie et en envisageant une accession possible à l'indépendance suite à un référendum dans 15 ans. Les principales tendances ethniques et politiques ont fini par se montrer favorables à une évolution pacifique et à une répartition de la gestion des ressources du territoire. Les faits montrent que le changement s'est inscrit dans la vie quotidienne des calédoniens : rééquilibrage administratif et économique par la formation professionnelle et l'accès des mélanésiens aux responsabilités de gestion des régions (programme des 400 cadres), et par l'aménagement plus harmonieux du territoire. En 2014, la Nouvelle Calédonie sera au terme d'un processus d'émancipation mais ne sera pas un état. Son statut se rapprochera par exemple de celui d'Hawaï.

A plus de 2000 km à l'est de la Nouvelle Calédonie se situe le TOM de Wallis et Futuna qui appartient au monde polynésien entre Fidji et les archipels de Samoa et de Tonga. Sous protectorat français depuis 1842, ce TOM a 14 000 habitants et dépend essentiellement des subventions de l'état et des transferts de sa nombreuse population émigrée en Nouvelle Calédonie (20 000 personnes).

Bien que l'administration doive faire preuve en permanence de souplesse dans ses relations avec les autorités royales traditionnelles, l'attachement de ce territoire à la France est très marqué, un peu à la manière de Mayotte dans l'Océan Indien.

A 2000 km plus à l'Est que Wallis et Futuna, la France a, au cours du 19^e siècle, imposé son autorité sur de nombreux archipels répartis sur une superficie équivalente à l'Europe mais dont l'ensemble couvre seulement la superficie d'un département métropolitain. Ce TOM possède une population globale de 219 000 habitants (76% de polynésiens et 24% d'européens et chinois). Les petites îles lointaines se dépeuplent par un mouvement migratoire interne au territoire vers Tahiti, île volcanique haute, dont l'étroite bordure côtière est devenu la banlieue de la capitale Papeete qui concentre 60 000 habitants, soit près de 30% de la population.

L'enrichissement général et factice qui s'est produit en Polynésie durant les années d'existence du CEP, l'a fait entrer dans l'ère de la consommation et a contribué à déstructurer la société et l'économie traditionnelle. En fait, les ressources propres ne constituent que 30% des ressources totales.

L'état soutient la reconversion des activités économiques et la dynamisation des activités locales par un contrat de développement signé en 1996 pour 10 ans. Néanmoins, le niveau de cette assistance actuellement de 4 milliards de franc par an, pourrait être révisé à la baisse à partir des années 2005, ce qui a conduit la population à exprimer parfois violemment son inquiétude de l'avenir.

Parallèlement, le territoire a été doté d'un statut d'autonomie interne qui attribue de larges pouvoirs au gouvernement local mais qui exacerbe les passions politiques locales en aggravant les tendances à l'affairisme et à la démagogie.

Sur le plan culturel, l'autonomisation du territoire est renforcée par la création de l'université du Pacifique, co-implanté à Nouméa, qui contribue néanmoins à former à la francophonie les élites locales ou de pays voisins proches (Tonga, Cook).

Actuellement, bien que ce territoire s'ancre de plus en plus dans la réalité océanienne en se rattachant à son identité culturelle, aucun séparatisme n'est à prévoir dans l'immédiat. En effet, la dépendance économique à l'égard de la métropole demeure structurelle et tant les élites que la population en sont conscientes.

En raison de l'existence du CEP en Polynésie et des instabilités sociales en Nouvelle Calédonie, les 429 000 francophones dispersés sur les 6000 km qui séparent la Nouvelle Calédonie des Gambier, à 18 000km de la métropole, ont été longtemps isolés au milieu de 22 millions d'anglophones. La coexistence de toutes ces communautés, principalement en Nouvelle- Calédonie pose parfois des problèmes d'équilibre interne entre leurs droits et leurs intérêts, que la France s'efforce d'arbitrer équitablement.

Sur le plan politique, la France est encore très présente dans les fonctions de souveraineté (défense, relations extérieures, justice, enseignement, monnaie).

Sur le plan économique, les revenus des TOM sont essentiellement soutenus par la métropole qui y transfère annuellement une dizaine de milliards de francs, ce qui ne représente malgré tout que 0,043% du budget de la France et reste faible par rapport à celui de la coopération. (40 milliards).

Le PNB par habitant en 1998, assez élevé par rapport à l'environnement régional, était respectivement de 6000, 8900, 1400\$ US en Nouvelle Calédonie, en Polynésie et à Wallis, à comparer aux 900\$ US des habitants de PNG et du Vanuatu.

Aujourd'hui, les ressources naturelles ne sont ni suffisamment exploitées, ni suffisamment rentables, à l'exception du nickel et de la perliculture. Les espoirs mis dans le développement du tourisme ne se sont réalisés que partiellement du fait de l'isolement des TOM au sein de la région

Contrairement aux Départements d'Outre-Mer (DOM), les TOM ne sont pas partie intégrante de l'Union Européenne. Néanmoins, ils bénéficient d'un régime spécifique d'association économique favorable depuis 1958. En effet, il prévoit le libre accès au marché européen de tous les produits originaires des TOM, y compris de certains produits de pays tiers régionaux, réexportés vers l'Europe. Cependant, les TOM conservent la possibilité de percevoir des droits de douanes sur l'importation de certains produits communautaires. Ces droits représentent ainsi plus de 35% des recettes territoriales. En outre, les TOM bénéficient de concours financiers européens non négligeables par l'intermédiaire du Fonds Européen de Développement (FED).

Pour toutes ces raisons, les échanges sont encore peu développés avec les états voisins, comme la Nouvelle Zélande et l'Australie malgré l'appartenance à une même région géographique.

En revanche, les relations sont plus étroites avec les îles Cook et le Vanuatu, qui, du fait de leur proximité immédiate, se trouvent de plus en plus dans les orbites respectifs de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie.

Depuis la fin des campagnes de tir, la France a adhéré le 29 mars 1996 au traité de dénucléarisation du Pacifique Sud conclu à Rarotonga (îles Cook) le 5 août 1985 entre les pays du Forum du Pacifique Sud. La France entend désormais développer une politique de coopération régionale en y intégrant ses propres territoires d'outre-mer.

Conclusion partielle n°1

Dans une région située au balcon du Pacifique dynamique, à 20 000km de l'Europe, appelant aujourd'hui peu d'intérêt des puissances mondiales, connaissant des conflits et crises tant à l'intérieur qu'à ses marches, ainsi que des disparités de plus en plus grandes de développement, la présence de la France est de plus en plus souhaitée pour assister les puissances régionales à maintenir un minimum de stabilité.

Par ailleurs, les faiblesses certaines des TOM : éloignement et insularité coûteuse, précarité de l'espace disponible, faible intégration régionale, doivent être relativisés en particulier s'agissant du coût de la dépendance en matière de ressources à l'égard de la métropole. En effet les qualités françaises des TOM, institutions politiques démocratiques fonctionnelles, standards sociaux et culturels élevés, tranchent dans la région et font de ceux-ci un pôle de développement régional qui est reconnu par les populations

II – Défis du Pacifique Sud

Disposant du constat des forces et faiblesses des TOM et du Pacifique Sud, il semble important de faire la liste des intérêts pour la France, des enjeux qu'ils constituent à l'entrée du 21^e siècle, ainsi que d'établir les risques et menaces qui pèsent dans cette région.

21 – Intérêts

Selon le livre blanc sur la défense, les intérêts français se définissent d'abord traditionnellement par un caractère patrimonial, lié à l'attachement à des biens (territoires, richesses économiques, moyens de communication, présence de ressortissants) que le pays entend protéger partout où ils se trouvent et auxquels il doit pouvoir accéder sans entrave.

On relève dès lors les intérêts domaniaux statiques qui couvrent les terres et les eaux territoriales, et les intérêts dynamiques dont l'océan ouvert est le siège : voies de circulation de première importance pour un grand nombre de produits indispensables à l'activités économiques de la région (Australie - Etats-Unis).

Enfin, les intérêts humains se traduisent par les 429 000 français des TOM, sans compter les expatriés tout particulièrement au Vanuatu.

Mais à ces intérêts matériels traditionnels s'ajoutent des intérêts immatériels, liés par exemple à notre statut mondial, à la défense des grands principes de la vie internationale et d'un système de valeurs politiques, sociales et culturelles. Ils s'expriment dans notre participation active aux organismes internationaux mondiaux ou régionaux, ainsi que dans le soutien à notre culture et aux communautés francophones.

Les micro-états de la région constituent autant de voix au sein des Nations Unies et peuvent à l'occasion constituer des alliés pour équilibrer la domination américaine.

Si la France n'a clairement plus d'intérêts vitaux à part la protection de ressortissants français, elle y conserve des intérêts stratégiques et des intérêts de puissance.

22 – Enjeux du Pacifique Sud

les enjeux sont politiques, stratégiques et maritimes.

Enjeu politique

Pour des raisons qui tiennent à sa géographie et à son histoire, la France est une puissance mondiale en dépit de sa dimension moyenne. Dans un monde qui se recompose en retournant à la multipolarité, devant l'affirmation par les pays asiatiques d'un modèle de société et de développement asiatique, la France doit assumer ses devoirs de puissance occidentale et européenne en développant un type de société conforme aux idéaux occidentaux. Cela implique :

- le fonctionnement dans un cadre démocratique des institutions,
- le maintien de la paix et de la sécurité (défense de la zone contre des intrusions, défense de l'ordre public, justice),
- le développement économique équilibré et juste (appuis financiers et techniques, efforts de formation générale et technique).

Dans leur environnement régional, le drapeau français est toujours le symbole d'un régime démocratique, de conditions de vie décentes qui constituent des exceptions enviées. Dans leur environnement géopolitique, les TOM apparaissent comme des pôles de stabilité. Ils constituent donc également des points d'appui d'un rayonnement international d'un modèle de développement français.

Ils permettent à la France de garder et d'accroître une réelle influence politique dans des parties du monde où les autres puissances européennes n'ont plus d'expérience.

La dimension européenne que prendra la défense d'ici 20 ans sera l'occasion pour la France de mieux valoriser le rôle stratégique que peuvent jouer les TOM du Pacifique Sud dans un système de sécurité qui dépasserait le simple cadre continental : l'Union Européenne, qui disposerait ainsi du premier territoire maritime mondial avec 25 millions de km² de ZEE, doit pouvoir défendre ses intérêts futurs partout dans le monde. La France aura ainsi un rôle moteur pour donner à l'Europe une dimension mondiale.

Enjeu stratégique

En fait, d'un point de vue stratégique, le Pacifique apparaît comme une future zone de confrontations du 21^e siècle et son intérêt stratégique se mesure en termes de voies de communication, d'informations spatiales, d'espace maritime. L'Océan Pacifique est actuellement un "Lac Américain". Les russes l'ont quitté momentanément. Les Chinois ont des ambitions à développer et des leviers dans cette région. Le Japon possède déjà une influence économique certaine qui pourrait facilement devenir militaire.

Aujourd'hui, le phénomène de mondialisation a accentué la maritimisation de l'économie : les échanges par voies maritimes représentent 66% de la valeur du commerce international. Ainsi, la navigation maritime sans entrave s'avère vitale pour la prospérité de nos économies modernes. En cas de déstabilisation de l'Indonésie, en cas de troubles en Amérique Centrale avec la fin de la concession américaine sur le canal de Panama, les routes commerciales vers l'Asie devraient passer par le Pacifique Sud.

Ces événements pourraient faire des TOM un pôle stratégique régional, particulièrement avec l'importance grandissante du commerce Asie - Australie - Amériques.

En outre, on constate l'accroissement du nombre des puissances spatiales. Or, la France et l'Europe sont dépendantes en matière de renseignement et d'information du réseau de satellites américains. A cet égard, les TOM du Pacifique nous offrent une disponibilité de points d'équipement en stations relevant de la souveraineté française pour contrôler des satellites, ou surveiller l'espace. Cette dimension spatiale de l'Outre-Mer serait encore renforcée si une grande puissance venait à placer dans l'espace des armements. Les TOM apparaissent donc comme une composante disponible d'une politique de sécurité dans le cadre de la France et de l'Europe. Ils peuvent ainsi conférer un atout décisif dans un monde où la rivalité pour la maîtrise de l'espace à l'horizon 2020 tend à devenir de plus en plus âpre.

Enfin, dans un monde multipolaire, dont l'évolution est imprévisible avec la montée de puissances nucléaires comme la Chine, le Pakistan, l'Inde, et peut-être la Corée du Nord et le Japon, les TOM sont autant de lieux où les forces peuvent stationner en toute légalité et légitimité. Il pourrait ainsi s'avérer utile de disposer de points d'appui au cas où les missions des forces de dissuasion nucléaire exigeaient une plus grande mobilité de nos moyens et de nouvelles zones de déploiement.

L'enjeu maritime

Les TOM du Pacifique Sud et leur ZEE apportent un atout considérable à la France en confortant sa vocation maritime et en lui conférant un rôle géopolitique de dimension mondiale. La ZEE s'étendant selon l'article 57 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer jusqu'à 200 miles des côtes, la dispersion des TOM procure un vaste espace de 7,5 millions de km² soit 10% de la superficie totale de l'Océan Pacifique et 150 fois celle de la France. De ce fait, elle offre un exceptionnel champ de ressources potentielles.

Par ailleurs, dans les domaines industriel, alimentaire, énergétique et minier, le 21^e siècle sera d'abord océanique.

L'océan sera la seule ressource nouvellement disponible à prospecter en matière d'espace de recherche et de développement. Etant proches des limites de ce que peut fournir l'environnement terrestre, la désalinisation d'eau de mer, la pêche et le fermage aquacole (ressources halieutiques) s'annoncent comme les seules possibilités d'augmenter la production d'aliments pour nourrir une humanité même stabilisée à 10 milliards d'individus. Les fonds marins sont également un des derniers espaces capables de fournir même à des coûts élevés des ressources énergétiques (pétrole, eau lourde pour la fusion nucléaire) et minières (nodules).

Par ailleurs, si la France ne désire pas exploiter par elle-même ces ressources futures, elle pourrait en tirer profit par l'intermédiaire de licences.

23 - Risques

Les intérêts de la France ne sont plus réellement en danger dans cette partie du monde. Il n'y a plus à craindre de tentative de déstabilisation d'origine étrangère.

De même, les risques de catastrophes humanitaires l'emportent sur les risques de conflits armés locaux. En revanche, des risques internes et externes moins perceptibles menacent les TOM.

Risques internes :

Ils sont dus :

- en métropole, à la désaffection ou à l'idéologie d'une part de la population. Certains ne s'intéressent pas à l'extérieur de la métropole en général. Les seconds adhèrent toujours à des thèses tiers-mondistes qui trouvent néanmoins de moins en moins d'échos. La plupart sont favorables à un repli de la France sur son pré carré européen.
- dans les TOM, au clivages ethniques et à la déstructuration des sociétés traditionnelles. Le respect des principes démocratiques n'est pas encore tout à fait entré dans les mœurs. Au niveau politique et social, des dissensions existent entre une couche dirigeante métissée qui contrôle l'essentiel des richesses et une part non négligeable de la population qui possède peu mais aspire à plus. Par ailleurs, la population se concentre dans les deux centres urbains des TOM : Nouméa et Papeete. C'est là une source possible d'instabilité et de troubles pour des agitateurs indépendantistes minoritaires ou même étrangers.

Risques externes :

Les TOM ne sont pas actuellement menacés militairement car aucun autre pays riverain ne les revendique plus que ce soit en totalité ou en partie même s'agissant du Vanuatu et des quelques îlots Matthew et Hunter au Sud-Ouest de la Nouvelle Calédonie.

En revanche, l'instabilité politique de la région fait planer une menace encore très diffuse sur nos ressortissants au particulier au Vanuatu où résident 350 français sans compter les francophones bien plus nombreux. Les autres pays ne possèdent que très peu de ressortissants français. Néanmoins, les forces françaises stationnées dans les TOM pourraient un jour avoir à évacuer nos ressortissants.

S'agissant de facteurs nouveaux de tensions, peut être cité, principalement pour la Nouvelle Calédonie, l'immigration des populations environnantes attirées par des conditions de vie bien plus enviables que chez elles trente ans après l'indépendance. En particulier, le développement d'usines de traitement du nickel dans la Province Nord commence déjà à attirer des travailleurs du Vanuatu et des Fidji, plus ardents que les populations locales à effectuer n'importe quel travail. L'exemple d'une centaine de boat people, venu de Chine par bateau, débarquant à Nouméa en 1997, confirme l'importance de ce risque.

En complément, les tensions entre les états insulaires qui se sont développées, pourraient favoriser une émigration vers les TOM plus calmes. La PNG et les Salomon, mélanésiens tous deux, connaissent un conflit armé ouvert au sujet d'un litige frontalier portant sur l'île de Bougainville et ses richesses minérales. Celle-ci, riche en cuivre, appartient à la PNG, mais est ethniquement plus proche des Salomon

Enfin, le déficit démocratique à Fidji, le manque de développement des micro-états, conduit à une émigration vers les centres plus développés d'Hawaï, d'Auckland, de Sidney, mais aussi vers les TOM français.

Menaces :

Les risques qui ont déjà commencé à se concrétiser sous forme de menaces dans la région, peuvent avoir des conséquences importantes sur la stabilité sociale des TOM, principalement en Polynésie. Ce sont les menaces environnementales au sens large et les menaces narco-financières.

La première est liée à la surexploitation des milieux insulaires et au réchauffement de la planète. Il s'agit d'une part, de la dégradation de l'environnement insulaire due à la croissance urbaine et aux opérations industrielles d'exploitation du milieu (stérilisation des lagons, déforestation, érosion, épuisements des ressources en eau), d'autre part, de la montée du niveau des mer avec la disparition prévisible de certains archipels d'atolls (Kiribati, Tuvalu). En outre, doit être également citée l'augmentation du nombre et de la force des dépressions tropicales dont l'effacement des effets sera de plus en plus difficile à réaliser financièrement.

L'autre menace est également déjà prégnante particulièrement dans les îles Cook, Les Fidji, les Tonga, et le Vanuatu, où les ressources sont faibles et l'administration peu efficace, voire corrompue. Il s'agit de la drogue et du blanchiment de l'argent dans des banques off-shore. Plante endémique dans tous les jardins de Polynésie et de Nouvelle Calédonie, le cannabis trouve un environnement particulièrement favorable dans le climat et les faiblesses de la loi des autres pays de la région. Par ailleurs, il est rapporté des essais d'implantation de la coca dans ces pays. De plus leur caractère archipélagique prononcé est une autre qualité favorable pour le transport et l'exportation ces produits. Cette exploitation, éventuellement la transformation des produits de base, le recyclage à bon compte des sommes dégagées pourrait rapporter des revenus importants dans une région encore peu remarquée et discrète. Elle pourrait avoir un impact déterminant sur le développement et la stabilité de ces pays.

Conclusion partielle n°2

Depuis la fin de l'antagonisme Est-Ouest, le Pacifique Sud est de plus en plus seul face à lui-même. Son environnement est fréquemment sujet à des phénomènes dévastateurs, tandis que la faiblesse de ses institutions et de ses ressources propres le rend très vulnérable en particulier face au narcotrafic. C'est pourquoi, la présence de puissances moyennes, seules capables de contribuer à leur prévention et à la lutte contre ces phénomènes est plus que jamais requise.

Par ailleurs, la stabilité régionale passe par l'amélioration des conditions de vie des insulaires, que les économies australiennes et néo-zélandaises ont du mal à fournir. Le Pacifique Sud est un océan riche de potentiels dans lequel la France a la chance d'y posséder une place légitime, qui contribue à lui donner une stature mondiale. Cela lui permet, si elle le souhaite de participer à l'avenir de cette région. Néanmoins, les sources d'instabilités internes et externes ne sont pas négligeables, et si la France a effectivement des droits dans cette région, faire face à ces risques lui confère aussi des obligations.

III - Stratégies de la France dans le Pacifique Sud

Dans cette région, pour satisfaire à ses intérêts, répondre aux enjeux et faire face aux risques et menaces énumérés ci-dessus, la France doit mettre en œuvre une politique globale qui soit volontariste, et cohérente avec les évolutions géopolitiques et culturelles de la région mais aussi avec son rôle historique dans le monde.

31 - Les éléments de la stratégie globale

La stratégie globale est l'art de choisir et de combiner l'utilisation des moyens dans les différents domaines d'action économiques, culturels, militaires, psychologiques et diplomatiques en vue d'atteindre les buts définis par le pouvoir politique.

Elle peut se comprendre comme la synthèse de toutes les actions à mettre en œuvre dès le temps de paix pour atteindre un objectif politique global qui correspond, pour reprendre des termes de l'IM2000 à un niveau politique, à l'état final recherché. Celui-ci est la place que la nation entend occuper en temps de paix sur la scène internationale.

On peut alors définir différentes options stratégiques appliquées à la région, qui devront s'appliquer au centre de gravité local. Le projet français dans le Pacifique Sud doit être en cohérence avec l'objectif politique global recherché par la France. Enfin, comme partout ailleurs, l'option stratégique retenue doit s'appuyer sur cinq principes que sont la gouvernance, le rayonnement, l'influence, la richesse et la force.

Le premier principe : la gouvernance fédère les quatre derniers : Il s'agit de l'aptitude et de la volonté du gouvernement à définir, concevoir, organiser et conduire les stratégies dans chaque domaine

Le rayonnement est défini par les valeurs, la langue, les sciences, les arts. L'influence, quant à elle, recouvre les alliances et traités, la contribution au développement de l'environnement régional, la participation au règlement des crises civiles ou militaires ainsi qu'à la vie des organisations internationales.

La richesse implique, elle, la définition de stratégies générales de développement de l'industrie, du commerce, de la monnaie, des activités qui génèrent directement de la richesse.

Enfin, la force entraîne la conception et la mise en œuvre de stratégies générales de sécurité et de défense.

32 - Objectifs politiques globaux de la France et centre de gravité

Depuis la fin du monde bipolaire, l'équilibre mondial devrait reposer de plus en plus sur un ensemble de nations capables de dépasser leur horizon immédiat et désireuses d'exercer une influence.

Or, la politique de la France repose depuis toujours sur la recherche d'un équilibre entre sa vocation terrestre et sa vocation maritime. Une politique maritime sans politique continentale laisserait la prépondérance à l'Allemagne en Europe. Une politique continentale sans politique maritime contribuerait à l'hégémonie mondiale américaine. Le pays n'a jamais été aussi faible ou en voie déclinante que lorsqu'il s'est contenté d'une dimension. La France, qui est géographiquement un pays maritime et continental, doit inscrire sa stratégie globale dans cette réalité.

La politique française doit donc être une politique d'équilibrage entre une politique européenne et une politique mondiale qui doivent pouvoir être menées de front. La politique européenne est une politique d'intérêt commun aux européens, tandis que la politique mondiale de la France est une politique d'exception française : francophonie, rôle privilégié en Afrique et en Outre-mer. Les pays européens qui ont abandonné leur vocation à s'intéresser aux différents suds et à la politique mondiale, comme l'Espagne, la Belgique, la Hollande, le Portugal, ne pèsent plus qu'au sein de l'Europe.

Par ailleurs, la France est une puissance dotée d'une influence parce que son histoire l'a conduit à exercer un rôle d'équilibre et de paix. En effet, ses deux objectifs fondamentaux sont de sauvegarder ses intérêts et de maintenir la paix en prévenant l'apparition de troubles majeurs. De ce fait, elle n'inquiète personne et n'a pas de revendication agressive à faire valoir.

Pour situer ses moyens d'action, il est alors important de préciser la place de la France dans les quatre domaines de la stratégie globale.

D'un point de vue économique, le pays fait partie du G8 : les huit pays les plus industrialisés du monde. Il est la quatrième économie du monde, le deuxième exportateur de services et figure au deuxième rang mondial en terme d'indicateur de développement humain qui se détermine à la lecture de l'espérance de vie à la naissance, au taux d'alphabétisation des adultes, au taux brut de scolarisation et au produit intérieur brut réel par habitant.

S'agissant du rayonnement, la langue française est la troisième langue du monde derrière l'anglais et le chinois, pratiquée par 180 millions d'habitants, connue par 250 millions d'habitants, tandis que la culture de la France est synonyme de qualité, d'exception et d'équilibre particulièrement à l'heure de la mondialisation et de l'uniformisation. En outre, la France bénéficie d'une aura universelle reconnue en raison de son histoire fondatrice des droits de l'homme.

Parallèlement au poids économique et culturel, la puissance d'un état se mesure à sa « présence » internationale ainsi qu'à son aptitude à employer ses forces armées, à payer jusqu'au prix du sang pour faire respecter un certain nombre de principes moraux qui sont en Occident les droits de l'homme, l'équité et la justice dans les relations internationales, la réduction de la violence dans la résolution des conflits. Ainsi, la France, puissance nucléaire mature est membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU. Elle est liée volontairement à de nombreux pays par plusieurs accords de défense tout en étant le premier contributeur en matière de mise à disposition de troupes au service d'actions internationales dépassant ses intérêts immédiats,

Même si ce pays n'est plus le phare du monde qu'il fut jusqu'à la seconde guerre mondiale, il occupe une place importante dans le concert des nations de par sa politique d'action équilibrée, mesurée et désintéressée par rapport à d'autres, en particulier celle des Etats-Unis.

Cela ne doit pas faire gommer trop rapidement ses facteurs de faiblesse et faire oublier son rang de puissance moyenne. Pour autant, les nombreux changements d'orientation politique des gouvernements successifs prouvent, s'il en était besoin, qu'un consensus existe dans l'esprit des français sur le fait que le pays a un rôle particulier à jouer sur la scène internationale.

S'agissant du centre de gravité de l'action de la France dans le Pacifique Sud, il semble évident qu'il s'agit des populations des TOM et de la région. En effet, c'est leur attitude à l'égard de la France ainsi que la réalisation de leurs intérêts qui décidera ou non de la réussite de cette action. C'est pourquoi, la politique de la France doit viser à concilier à la fois ses intérêts et ceux des populations locales.

33 - Les options stratégiques

Les options stratégiques à disposition de la France pour définir sa politique régionale peuvent être regroupées en trois modes principaux selon l'importance donnée à tel ou tel domaine de la stratégie globale.

331 – Rupture d'avec le Pacifique Sud

Globalement, malgré son potentiel et la faiblesse des moyens nécessaires pour s'y maintenir, le Pacifique Sud pourrait ne pas apparaître comme une zone suffisamment importante pour la France alors que l'Europe s'efforce de se construire, que le feu brûle au Kosovo et risque de couvrir pour longtemps dans les Balkans, tout en pouvant se réveiller en Europe de l'Est.

Lassée de ces populations fantasmées et peut-être immatures, recentrée sur l'Europe, la France pourrait décider de quitter la région à la manière des britanniques, en coupant tous les ponts et en laissant le Pacifique Sud se débrouiller. Cela présenterait l'avantage immédiat d'économiser la dizaine de milliards d'assistance annuelle que coûte ces TOM, sans parler des économies réalisées par le rapatriement de notre administration et la contraction de nos forces militaires, nous laissant ainsi la possibilité de se consacrer plus attentivement à notre métropole et à l'Europe.

Le Pacifique Sud n'a pas assez d'importance pour engendrer une remise en cause fondamentale. Les chirurgies de type algérien n'y sont guère à envisager. Peut-être un jour, un gouvernement par indifférence ou lassitude plus que par réelle cohérence et détermination, fera-t-il discrètement un sort à tout ou partie de ces territoires comme l'a fait naguère la 4^e république pour les comptoirs de l'Inde. La différence est que l'Inde était en arrière plan. La position n'aurait pas été militairement tenable en cas de montée des tensions et l'Inde pouvait intégrer d'emblée ces comptoirs.

S'agissant du Pacifique Sud, il est à craindre que peu de candidats, à moins d'un intérêt immédiat, se présentent pour faire vivre ces populations françaises comme la France le fait.

La décolonisation brutale dans un pays sans tradition étatique où le ciment qui lie les différentes ethnies ou les différents archipels apparaît bien faible exacerberait selon toute vraisemblance les tensions sociales et ethniques des TOM et entraînerait des dérives violentes. Car les TOM vivent très au dessus de leurs revenus naturels et la diminution ou la cessation de l'assistance financière métropolitaine aurait certainement des conséquences très déstabilisatrices.

De plus, l'Australie et la Nouvelle Zélande étant déjà aux limites de leurs possibilités d'assistance avec leurs zone d'influence traditionnelle, l'Asie étant peu portée sur la philanthropie, il semble évident que ces territoires, une fois indépendants, ne seraient pas en mesure d'assurer leur développement, comme de garantir la paix

sociale avec des institutions démocratiques. Ils rejoindraient la cohorte des états misérables, abandonnés à une déchéance prévisible.

Outre que ce mode stratégique serait une injure à l'égard de ces populations françaises, une telle attitude ne correspond en rien à la dimension humaniste de la France et à ses motifs désintéressés et légitimes d'action.

Par ailleurs, du fait de la perte de rayonnement et d'influence, de la disparition des points d'appui, la crédibilité de puissance de la France serait amoindrie. Elle serait ravalé à sa dimension et son rôle européen au même titre que les autres nations en Europe.

Enfin, si l'Europe où la France avait un jour besoin de facilités stratégiques dans la région, il serait évidemment plus aléatoire de les obtenir par négociations avec un état devenu indépendant que de maintenir et même développer des implantations militaires sur des terres relevant de la souveraineté française.

Il n'y a qu'à regarder les pays environnants, Timor et le Portugal pour connaître les conséquences pénibles pour les TOM et savoir ce qui attendrait une France lassé de ses astreintes et charges.

Une telle option stratégique qui laisse un vide dans la région, ne permet pas d'assumer les enjeux et de faire face aux risques et menaces prévisibles. Néanmoins, elle est intéressante dans une logique de rentabilité financière immédiate.

332 - Désengagement du Pacifique Sud

On pourrait envisager un retrait partiel à la manière du processus d'indépendance de l'Afrique francophone.

En effet, effectué sans fracture d'avec la métropole, celui-ci nous a permis de conserver des relations privilégiées politiques, économiques culturelles extrêmement étroites avec l'Afrique francophone depuis 35 ans.

Il s'agirait de donner l'indépendance aux TOM tout en continuant d'assurer dans certains domaines de la vie de l'état comme par exemple de l'administration, de la justice, de la police, de l'éducation, de la santé, de la défense militaire, au moins un encadrement et éventuellement un soutien financier.

Le précédent des indépendances africaines, des Comores en Océan indien, du Vanuatu dans le Pacifique Sud montre que la France peut garder une influence déterminante dans la politique de plusieurs pays souverains. Il convient pour cela se donner les moyens administratifs, financiers et militaires.

En revanche, maintenir cette influence dans une Calédonie et une Polynésie indépendante n'est valable que si la France en retire des bénéfices politiques, économiques et culturels, ce qui n'est pas certain à moyen terme dans un lac livré à l'influence prédominante anglo-saxonne.

Par ailleurs, pour le bien être de ces populations, il apparaît nécessaire de prouver une viabilité minimum de ces TOM, ce qui est loin d'être le cas pour la Polynésie, et moins que certain pour la Calédonie. L'exemple de la PNG, riche en ressources minérales exploitées par l'Australie, mais pauvre en développement, le montre.

Cette option offrirait sans doute plusieurs avantages :

- une meilleure responsabilisation des élites, une adaptation et une intégration plus grande des TOM dans la région,

- une réduction de manière plus ou moins importante de nos contributions humaines et financières aux TOM sans couper pour autant les liens historiques, affectifs, techniques qui nous unissent,
- le maintien d'une position privilégiée pour l'exploitation du potentiel de la région et de son avenir,
- le recentrement dans une certaine mesure sur l'Europe, tout en gardant finalement un arrière-ban politique et des facilités militaires dans cette région.

Elle permettrait peut-être dans une certaine mesure de faire face aux risques et menaces. Toutefois, l'exemple africain et celui des relations entre l'Australie, la Nouvelle Zélande et leurs anciens dominions sont là pour nous montrer tous les risques de népotisme, de mauvaise gestion, et d'instabilité interne régionale que ce genre de situation peut engendrer.

Enfin, et c'est probablement le risque le plus important, si des liens traditionnels nous permettent d'envisager de participer à l'exploitation éventuelle du potentiel du Pacifique Sud, il apparaît clair que notre influence auprès des dirigeants et des populations de ces états indépendants ne tiendrait sans doute pas longtemps face aux importants moyens que des puissances comme les Etats-Unis ou le Japon ne manqueraient pas de mettre en œuvre si un intérêt puissant les y motivait.

Cette option qui permet de garder une certaine influence dans la région, sans trop perdre de stature, semble réalisable bien qu'elle présente de nombreuses incertitudes portant sur la pérennité de cette influence et la stabilité régionale à moyen terme. Toute la question est de savoir si la présence française est liée au maintien de la souveraineté sur les TOM.

333 - Maintien dans le Pacifique Sud

Il s'agirait pour la France de se maintenir comme état souverain dans cette région.

De façon à faciliter la responsabilisation et la participation des populations, on peut envisager un processus d'autonomisation avec le maintien de l'état dans le contrôle des grands domaines régaliens : monnaie, justice, défense, relations étrangères. Ce contrôle donnerait à la France une position d'arbitre et de garantie d'un fonctionnement équitable de l'exécutif et du législatif local.

En maintenant sa souveraineté sur ces 3 TOM, la France arrêterait le processus d'émancipation vis-à-vis de la métropole à la limite de l'indépendance. Celle-ci est effectivement revendiquée depuis des décennies par une fraction variable mais toujours minoritaire des électors polynésiens et calédoniens.

Or, au cours des années 90, avec le recul à 30 ans des exemples d'indépendances politiques dans la région, le concept de décolonisation a évolué et est désormais plutôt perçu comme un processus d'affranchissement de la soumission au contrôle strict de la métropole. Cet affranchissement ne passe plus nécessairement par la rupture des liens juridiques ou n'en devient plus le préalable nécessaire. La revendication de l'indépendance politique, présentée pendant des années comme l'objectif ultime et le seul acceptable n'est plus nécessairement d'actualité. Aujourd'hui, la décolonisation peut passer par la maîtrise des instruments du progrès, la transformation progressive dans la liberté des structures de production et par l'accès des jeunes esprits à la modernité par la formation, sans obligatoirement devoir abandonner la sécurité que peut apporter un des plus importants acteurs de la scène mondiale.

Associée à une politique affirmée d'influence et de coopération régionale, cette option permettrait probablement d'éviter plusieurs inconvénients des deux précédentes options :

- la création d'un vide dans la région,
- la déchéance de populations françaises,
- la diminution de notre stature mondiale.

Elle préserverait notre rayonnement par l'exemple d'un modèle de développement et de valeurs équilibrant le modèle anglo-saxon.

En outre, la présence de la France, membre du conseil de sécurité, contribuerait à la stabilité de la région en association avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, actuellement désireuses de partager le fardeau.

Ce serait là une occasion de préserver et compléter notre système de points d'appui potentiels par un réseau de relations diplomatiques et d'alliances au sein desquels, la France apparaîtrait comme une puissance exerçant une influence en faveur de la liberté des peuples, du progrès et de la paix.

Conservant à la France les points d'appui et la ZEE, cette option lui préserverait une plus grande liberté d'action à l'avenir. De plus, elle faciliterait la prise en compte des risques et menaces. Elle offrirait également une opportunité supplémentaire pour une entité politique européenne d'affirmer sa participation à la réalisation des enjeux économiques du Pacifique en général.

Cette option serait certes la plus coûteuse des trois, mais certainement pas plus qu'aujourd'hui. En effet, en limitant les pouvoirs de l'état à un rôle d'encadrement et de contrôle, une grande part de l'administration pourrait être assurée par les autochtones. On pourrait alors envisager de répartir le montants des transferts financiers dans les TOM au niveau de la région, promouvant ainsi l'autonomisation des territoires et la coopération régionale.

Cette option est celle qui concilie le plus d'éléments favorables aux intérêts de la France et des populations au plus loin que l'on puisse voir dans l'avenir.

Néanmoins, il est évident qu'une telle politique de maintien est étroitement liée à l'influence politique que la France est désireuse d'exercer dans le monde et à sa volonté d'être à la mesure des enjeux, c'est à dire à sa gouvernance.

34 – Le projet français

341 - Choix d'une option stratégique

L'objectif d'une France certes moyenne par ses ressources, mais grande par sa politique étant acceptée, quelles sont les actions localisées dans le Pacifique Sud qui concourent à sa réalisation et son rayonnement ? En d'autres termes, quelle est la stratégie globale de la France dans cette région particulière du monde, qui constitue incontestablement un champ d'action privilégiée pour des raisons historiques, économiques, culturelles et en raison de sa responsabilité particulière à l'égard des populations qui lui ont fait confiance.

Sur le premier océan de la planète, au balcon de l'Extrême-Orient et du Sud-Est asiatique, la France est un pays qui compte par sa puissance économique, par son

niveau scientifique et ses capacités technologiques, par sa place dans le concert des nations, par son enracinement dans l'histoire et par la richesse de sa culture. C'est pourquoi, l'option maintien de la souveraineté française sur les TOM, est celle qui, légitimée par l'histoire, en sauvegardant l'intérêt des populations, en faisant face aux enjeux de la région, semble le plus correspondre aux intérêts et à la vocation de la France.

En effet, la faiblesse militaire, politique et économique de la région renforce à bon compte la position actuelle française et facilite son engagement pour préserver l'avenir.

Les résultats des scrutins calédoniens et de la fermeture du CEP ouvrent ensuite la porte à une solution de présence française que la communauté internationale et régionale ne peut que souhaiter et entériner pour le bien des populations.

Tout en tenant compte de l'éloignement, de la capacité prédominante des Etats-Unis et de celle des acteurs régionaux, la France peut agir dans les domaines du rayonnement, de l'influence, même si l'on ne peut exclure totalement les domaines de la richesse et encore moins de la force.

Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur les liens historiques profonds qui nous unissent par delà la distance, sur les liens culturels, sur le développement délicat de ces pays, leur isolement physique et matériel.

Il s'agit de servir une vision française exprimant le rapprochement plutôt que la défense exclusive d'intérêts propres.

Ces TOM constituent une vitrine de la France tant sur les plans de la culture, de l'économie, que de la politique.

En outre, la proximité géographique de la Nouvelle Zélande et de l'Australie et même du Japon, en font les partenaires les plus évidents de développement économique.

Enfin, le caractère potentiel du Pacifique sud doit inciter la France à y jouer un rôle majeur dans l'attente d'un projet européen plus fort.

342 - Actions à mettre en œuvre

Ainsi pour favoriser son maintien, la France doit mettre en œuvre une politique volontariste dans les quatre domaines précités, prenant en compte les risques et menaces évoquées.

La période de mise en œuvre de cette politique serait la quinzaine d'années à venir, avec pour horizon le référendum sur l'indépendance éventuel en Nouvelle Calédonie. En outre, durant ce délai, le monde évoluerait sans doute sensiblement et les enjeux et les risques évoqués devraient se concrétiser.

Il est alors capital que les peuples d'outre-mer soient heureux de se trouver dans l'ensemble français. Il faut donc tenir compte des réalités économiques, sociales et politiques de ces territoires et répondre aux aspirations de sécurité mais aussi d'assumer leurs responsabilités.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- enrichir sans cesse le rayonnement culturel, l'influence de la France par le développement de relations directes, bilatérales et multilatérales civiles et militaires entre les TOM et leurs partenaires régionaux, dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'environnement.

- Consolider la décentralisation et l'intégration régionale par l'accroissement de la participation des élus locaux et des populations à la conduite de leurs affaires et aux organismes à vocation régionale aux cotés de l'état dans le cadre de la France, mais aussi par le développement de la richesse locale et la présence militaire.

Dans ce qui suit, est détaillé l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour concourir à la réalisation d'un tel projet gouvernemental.

3421 - Domaine du rayonnement

Présente dans cette région depuis longtemps, la France doit avoir pour objectif de promouvoir ses valeurs fondamentales en matière politique, économique et sociale sur des terres éloignées de la métropole.

Dans ce domaine, cet objectif passe par une stratégie d'élévation du niveau d'éducation générale de la population locale mais aussi de développement d'un pôle d'attraction des élites régionales, ce que la France a déjà commencé de faire.

En effet, il faut ajouter à la richesse directement quantifiable les transferts de culture, de technique et de technologie.

L'université du Pacifique, par son implantation à Tahiti et Nouméa, est l'illustration de l'élévation du niveau culturel et de la formation professionnelle. Cette université favorise le transfert des connaissances nécessaires à l'exploitation et à la conservation des rivages et des milieux locaux tropicaux, ainsi que la formation des personnels aptes à développer et exploiter les procédés et les structures implantées. Ce transfert devrait également être favorisé par la création de diplômes universitaires de technologie (DUT) axés sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles (agronomie tropicale, aquaculture, énergies renouvelables, tourisme...)

En outre, un certain nombre d'actions serait de nature pallier la barrière linguistique, à former les futurs cadres océaniques et à renforcer la francophonie. Il s'agirait d'abord du renforcement des moyens des Alliances françaises par une aide appropriée apportée aux professeurs de français, puis de la création de bourses d'études réservées aux pays voisins de la région, et enfin de l'accueil de chercheurs en biologie et écologie marine, en agronomie tropicale dans les laboratoires de l'office de recherche scientifique et technique de l'outre-mer (ORSTOM), de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et de l'Institut de recherches agronomiques (INRA).

Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des solidarités traditionnelles, la francophonie figure parmi les grands axes de la politiques diplomatiques et de sécurité nationale.

Aujourd'hui, la francophonie n'est pas toujours à la hauteur des ambitions nationales, ce qui, en soi, exonère la France de toute velléité néocolonialiste.

Cependant, il s'agit bien plus de s'opposer au genre d'activités économiques, mentales et culturelles véhiculées par l'omnipotence américaine qu'à la langue anglaise et l'anglophonie. L'objectif est d'offrir une autre alternative pour lutter contre la stérilisation apportée par l'uniformité des modes de pensée et de vie. Il convient également de s'opposer au manque de considération de l'autre, que les tendances lourdes de la démarche américaine sous-entendent fréquemment, en offrant une

autre proposition de modèle de développement et cohabitation de des souverainetés entre elles.

En effet, la subtilité est l'arme des faibles quand les forts peuvent conduire sans dommage leurs stratégies d'attrition ou d'intérêt personnel.

C'est pourquoi, la France, sans doute par perte de puissance, inscrit différemment sa relation avec l'autre avec un véritable consensus national et une sympathie mondiale.

Or, la France se heurte en matière de coopération régionale dans le domaine culturel à deux obstacles : celui de la langue, qui perturbe les contacts économiques et culturels que les élites locales souhaitent prendre avec les territoire voisins et celui de l'importance des investissements nécessaires à la diffusion des médias français, puissants vecteurs de rayonnement.

Certes, les TOM sont bien équipés et il est déjà possible jusqu'à Wallis et Futuna d'assister aux programmes de France 2 et France 3 en direct. Néanmoins, le renforcement des moyens radios et télévisuels, en particulier pour des émissions sur le Vanuatu où l'enseignement du français a été rendu de nouveau obligatoire, mais aussi à l'intention de la région, devrait être envisagé.

La réalisation des propositions précédentes dépend de nombreux ministères dont il importe que les actions soient bien coordonnées. Il serait par exemple fâcheux pour la réussite et la crédibilité de cette politique que des distorsions apparaissent entre l'offre (programmes, effectifs et calendriers des formations...) et la demande (formations utiles à la région, emplois futurs), et que le rythme du déploiement industriel ne coïncide pas avec celui des formations préalables nécessaires. C'est pourquoi, cette politique de rayonnement va de pair avec une politique de richesse favorisant l'investissement en faveur de l'exploitation du potentiel dans les domaines précités.

La réussite d'une telle politique exige un minimum de consensus qui peut être obtenu par une information sincère ouverte à tous dans les TOM et en métropole sur les buts poursuivis, les objectifs à atteindre, les difficultés prévisibles. Les moyens financiers qu'implique cette politique ambitieuse restent, sans être négligeables, parfaitement à l'échelle des possibilités de la France. Ils devraient néanmoins être planifiés sur une durée suffisante, garante de la continuité de la politique.

3423 - Domaine de l'influence

L'objectif dans ce domaine est l'enracinement régional mais aussi toujours la diffusion de notre système de valeurs. Une fois, la contestation de la cohésion nationale à l'intérieur de ces TOM résolue, la France doit mettre en œuvre une stratégie de coopération et d'intégration au travers des institutions régionales et de l'assistance au développement. La cohésion de tous les efforts locaux et nationaux et une condition impérative de succès.

La stratégie régionale française doit présenter 3 caractéristiques :

- établir un lien entre diplomatie et politique de défense,
- viser la prévention des crises internationales,

- tenter de définir l'insertion de la France à partir de nouvelles relations avec les instances régionales et chacun des états voisins, en distinguant les relations extérieures des TOM des relations extérieures de la métropole.

La France a été longuement perçue de manière largement tendancieuse comme un état passéiste, peu soucieux des spécificités et des cultures locales, désireuses de maintenir coûte que coûte une souveraineté de type post-coloniale et imposant notamment à la région son arrogance nucléaire.

La position très réaliste que France a adopté à l'égard de ses territoires, l'appui économique très réel que représente la quatrième puissance économique mondiale en matière de développement régional lui valent d'être considérée d'un œil nouveau par ces états.

Ainsi, face à l'évolution et aux conséquences positives des accords de Matignon de 1988 puis de l'accord de 1998 entre formations politiques sur l'avenir de la Nouvelle Calédonie, d'une part, et de la fermeture du CEP, d'autre part, les organes du Forum et de la CPS sont passés de l'hostilité à une attitude favorable en matière de coopération régionale

De plus, et cela est très réconfortant pour les pays voisins, la politique française dans la résolution des crises des TOM, à savoir le dialogue, la durée, et l'emploi de la force au plus bas niveau dans un cadre légal, montre que la France, pays qui n'exerce plus de menace dans la région, peut jouer un rôle de médiateur entre des forces antagonistes grâce à sa maturité et son expérience.

En outre, notre position est désormais facilitée par le désenchantement du plus grand nombre de ces Etats fraîchement indépendants où les défis et désillusions de l'indépendance économique relativisent les satisfactions brèves de l'indépendance institutionnelle. A tel point qu'au Vanuatu, les dirigeants qui avaient œuvré contre la France aux lendemains de l'indépendance ont été mis en examen et incarcérés pour corruption et abus de pouvoirs et de biens sociaux. Ce phénomène de rééquilibrage, conjugué à nos efforts diplomatiques, explique l'attention toujours plus grande qui est portée à la France au sein de la CPS. Les événements des dernières années aux Fidji, au Vanuatu, en PNG, ont conduit à faire apprécier de manière plus pragmatique la présence française.

S'agissant de la coopération régionale, depuis 1990, se réunit le Conseil du Pacifique Sud composé du Président de la République, du Premier Ministre, et de 7 ministres. Il a pour vocation de définir la politique de la France dans le Pacifique Sud. Il examine l'ensemble des moyens que la France entend mettre dans les domaines de la formation, de la recherche, de la protection du milieu et des hommes, de la participation active des territoires, au service du développement local, de la coopération régionale et du dialogue avec les pays du Pacifique Sud.

La métropole a déjà modifié son attitude dans ses relations avec les états de la région. Elle a procédé à une véritable normalisation de sa politique extérieure dans le Pacifique Sud. La politique de présence a pris 3 aspects : les visites, les relations bilatérales et les relations multilatérales.

Les visites de hauts responsables français, y compris des présidents des TOM mandatés par l'état français se sont multipliées. Elles ont permis de tisser des liens d'autant plus que des dirigeants du Pacifique ont été invités dans les territoires ou en métropole.

La France a aussi amorcé une véritable internationalisation de l'Université française du Pacifique en invitant des professeurs de la région, en accueillant des étudiants venus du Pacifique Sud et en développant les accords de partenariat avec les universités étrangères d'Hawaï, d'Australie, de Nouvelle Zélande.

De plus, elle a également pleinement participé aux instances régionales de la CPS comme d'autres : conférences sur la réglementation de la pêche, comité de coordination de la prospection commune des ressources minérales dans les zones côtières du Pacifique Sud, très politique Réunion du Dialogue qui suit la rencontre annuelle du Forum entre les pays régionaux et le G8.

En outre, elle a signé en 1997 des accords d'amitié et de coopération avec le Vanuatu et la PNG.

Confrontée aux légitimes ambitions de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, la France, au travers de ses TOM, doit continuer à se comporter dans le Pacifique Sud comme une puissance riveraine et comme une co-puissance occidentale. Il s'agit de traiter les problèmes de la région en termes de puissance, c'est à dire en lui donnant une réponse qui soit institutionnelle, diplomatique et militaire. Elle doit se solidariser des problèmes géopolitiques australiens comme elle l'a fait lors de l'affaire du Timor Est. Elle doit chercher la constitution d'un axe actif des états développés de l'hémisphère sud du Pacifique, qui passe par une liaison active et forte avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, en particulier dans les domaines de la démocratisation, de la lutte contre les catastrophes humanitaires et contre le narcotrafic. Grâce à cette formidable position géopolitique d'une présence du Nord au Sud, il s'agit d'organiser des courants d'échanges d'informations et d'actions communes qui seraient profitables à tous les états concernés. Ces échanges pourraient être structurés dans le cadre d'organisations régionales déjà existantes comme la CPS.

Enfin, ayant réglé dans la durée le problème calédonien, la France se trouve en position d'initiative pour établir des liens régionaux renforcés. Désormais, dans le Pacifique Sud, les institutions locales de nos TOM, sont adaptées aux besoins particuliers d'expression politiques des populations. Cela permet d'envisager de nous ouvrir par le biais des ambassadeurs que sont les élus locaux à nos voisins étrangers. La participation des représentants des deux TOM aux cotés de représentants de l'état aux différentes réunions de la CPS, crée, vis-à-vis de nos partenaires étrangers une situation de crédibilité qui est extrêmement favorable à nos intérêts. Un exemple en est la signature au nom de la République Française du traité de Rarotonga en 1996 par Mr Gaston Flosse, président du gouvernement de la Polynésie française.

A cet égard, la désignation d'un délégué interministériel pour le Pacifique Sud, doté d'un fond spécifique pour favoriser les synergies entre les territoires, maîtres de la coopération décentralisée, et les voisins indépendants conforte l'approche d'une action locale cohérente avec la stratégie globale de présence.

Attachée au respect de la démocratie et des droits de l'Homme, la France a toujours été convaincue que cet objectif est indissociable du combat pour le développement. L'ancienneté des relations nouées avec de nombreux pays du Sud et le sentiment de solidarité particulière qui les lient, l'a déjà amenée à définir une politique d'assistance au développement ambitieuse.

Devant le désengagement brutal de la Grande-Bretagne, la prise de distance des Etats-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, l'effacement de la Russie, et l'insistance feutrée mais parfois un peu envahissante du Japon, les états insulaires du Pacifique Sud ont compris que la France constituait un bailleur de fonds moins intéressé, à ménager pour conserver un certain équilibre.

A cet égard, la France, le Ministère de la Coopération désormais intégrée aux affaires étrangères pour plus de cohérence, dispose bon an mal an de 40 milliards de francs dont 27 pour l'Afrique utilisés par l'intermédiaire du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et de l'agence française du développement (AFD).

Les liens historiques privilégiés unissant la France et le continent africain expliquent ce pourcentage élevé, qui n'empêche pas cependant une diversification croissante de la distribution géographique de l'aide.

Ainsi, depuis 1997, la France a augmenté sa contribution au programme de développement des îles du Pacifique (PDIP), qui concentre l'essentiel des aides françaises, la portant à 2 milliards de francs.

A cette politique de coopération nationale viennent s'ajouter les mesures adoptées dans le cadre communautaire. Dès 1963, la convention de Yaoundé associait aux états de la Communauté européenne dix-huit Etats africains et malgache, bénéficiant de conditions commerciales préférentielles. Renouvelé à cinq reprises, cet accord, qui a pris le nom de Convention de Lomé, définit une politique de coopération plus ambitieuse, concernant soixante-dix Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

L'expérience acquise a permis d'améliorer l'efficacité de cette aide en la concentrant sur des projets de taille adaptée aux besoins immédiats des populations et en évitant la folie des grandeurs caractéristique des projets de début des indépendances. En outre, comme ses partenaires de l'Union européenne, la France contribue à promouvoir les efforts d'intégration régionale et les ajustements macro-économiques réalisés sous l'égide des instances internationales., comme le Fond Monétaire International (FMI).

Dans un premier temps, elle doit faire effort sur le Vanuatu, proche de la Nouvelle Calédonie, où les liens historiques sont les plus forts. Son assistance est déjà égale à celle de l'Australie pour ce pays.

Ainsi, cet effort s'y est déjà traduit par des réalisations : agrandissement du marché de Port-Vila, modernisation de l'aéroport de Santo, électrification des îles de Tana et de Malikolo. Il doit se poursuivre par des réalisations dans le domaine éducatif. Mais La France ne doit pas négliger les îles de traditions anglo-saxonnes en s'appuyant sur les liens affectifs entre ses communauté wallisiennes, mélanésiennes, polynésiennes et ces pays. A cet égard, des projets d'électrification, de relations médicales sont en cours avec Fidji.

C'est bien évidemment en voisin et en partenaire que la France doit conduire sa politique vis-à-vis des acteurs de la région, auxquels elle doit présenter clairement les objectifs qu'elle entend poursuivre et ses moyens qu'elle souhaite y associer.

3423 - Domaine de la richesse

C'est un domaine encore potentiel et qui implique un effort à long terme, compte du fait que 40% de ressources des TOM sont constitués des subsides transférés par la

métropole. L'objectif dans ce domaine est de réduire au mieux la dépendance à l'égard de la métropole, tout en promouvant le développement des potentiels de richesse, tant des TOM que des pays limitrophes.

Ils pourraient s'appuyer sur la politique de rayonnement et d'influence. Les axes possibles du développement économique qui découlent, pour la plupart de procédés étudiés et expérimentés par l'IFREMER, l'ORSTOM et l'INRA, sont les suivants :

Agriculture : l'amélioration des rendements, nécessaires pour faire face aux limitations des superficies disponibles et à l'impact de la démographie, passe par la valorisation des terres et l'abandon de pratiques anciennes en s'inspirant de celles appliquées en Israël (hydroponiques, goutte à goutte, etc.) avec la prise en compte des risques naturels et des traditions locales.

Pêche : la ZEE est parmi la plus riche du monde en thons. Néanmoins, les japonais et les chinois y sont les plus présents contrairement aux français. En effet, il faut des entreprises de taille et des investissements lourds pour supporter leur concurrence compte tenu de leur bas coût de main d'œuvre. En revanche, dans un premier temps, des droits de pêche plus élevés pourraient être instaurés, le temps de favoriser la création d'industrie locale de pêche et de conserverie. A cet égard, la surveillance de la ZEE devrait être renforcée par des moyens aériens et maritimes.

Aquaculture : les atolls et récifs constituent des enclos naturels privilégiés car ils entretiennent naturellement leur écosystème. Des fermes y existent déjà (perliculture) mais pourraient être développées (crevettes, langoustes). Par ailleurs, ce sont des zones riches en matériaux biologiques d'intérêt pharmaceutique et médical.

Industrie : indépendamment des petites et moyennes entreprises du bâtiment, des travaux publics et de la maintenance, l'industrie peut se développer dans les secteurs de la conservation des produits de la mer, de l'agriculture fruitière, de l'exploitation minière terrestre en Nouvelle Calédonie où l'or, le plomb, le zinc, l'antimoine, le cuivre et le cobalt sont présents en quantité intéressante. L'exploitation maritime (nodules polymétalliques à base de manganèse et de cobalt) n'est pas encore rentable du fait des coûts des techniques actuelles. Néanmoins, un potentiel important existe en cas de croissance des cours mondiaux de ces métaux. Cette dernière piste est donc une réserve d'avenir.

Tourisme : le potentiel des TOM est toujours particulièrement important. Il associe pour les riches populations australiennes, néo-zélandaises, japonaises, nord-américaines du Pacifique le charme insulaire du Pacifique Sud et celui de la qualité des modes de vie français tous proches. Il existe encore un potentiel en faveur de la création de complexes touristiques dans des sites choisis desservis par vols charters, particulièrement auprès des pays d'Asie Orientale montants : Chine, Corée, ainsi qu'en Amérique du Sud. Cela sous-entend une politique commerciale déterminée, cohérente et capable d'offrir un produit complet et adapté aux pays ciblés.

Commerce : L'exemple de Singapour illustre le fait qu'un pays sans richesses peut devenir un entrepôt international s'il est situé aux carrefours de routes commerciales. Sans prétendre atteindre le niveau de Singapour, la création de zones franches au

croisement des routes aériennes et maritimes diagonales du pacifique pourrait intercepter une fraction des trafic Est-Ouest et Nord-Sud.

Participation de l'Union Européenne : les partenaires européens de la France devraient être associés à l'exploitation des potentialités économiques énumérées. En effet, même si l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni n'ont pas d'intérêts dans la zone, l'Italie pourrait profiter du fait que 11% de la population australienne est d'origine italienne.

D'une manière générale, il s'agirait de favoriser l'implantation de sociétés françaises et européennes dans la région par un arsenal législatif soutenant l'investissement. Dans l'administration et les entreprises, les conditions de travail, les rémunérations et les sanctions devraient être adaptées aux échelles de valeur des autochtones de manière à obtenir leur adhésion et les entraîner dans la réalisation de l'œuvre commune. Il appartient à l'administration de faire l'effort nécessaire pour définir les critères locaux de productivité et de rentabilité et pour harmoniser les comportements sur les lieux de travail et dans les lieux publics et pour promouvoir un système de valeurs communs aux ethnies en présence.

Enfin, les cadres de la fonction publique qui exerceraient des responsabilités dans les TOM devraient être sélectionnés et formés de manière à ce que leurs comportements restent en harmonie avec les buts poursuivis. Cette spécificité conduirait à effectuer de longs séjours en poste.

3424 - Domaine de la force

Les objectifs des forces armées s'appuient sur les orientations suivantes :

- Préservations des intérêts français et du territoire français au sens large,
- Maintien de la paix et du droit international,
- Service public,

Il n'y a actuellement pas de menace militaire directe ou indirecte sur les TOM, y compris du fait du conflit de Bougainville ou des instabilités fidjiennes.

Néanmoins, la France consciente de ses intérêts et de ses responsabilités dans cet océan se doit de maintenir un outil militaire adapté comme elle a si bien su le faire jusqu'à présent.

En conséquence, il faut que les forces françaises soient en mesure de faire respecter la souveraineté de la France sur ses territoires et, en particulier sur la ZEE, dans les zones de pêche, de protéger ses ressortissants dans les pays avoisinants, ainsi que ses lignes de ravitaillement et de communication.

Dans cette région lointaine, les crises ne peuvent être prédites et traités que par ceux qui sont vraiment présents sur le terrain. La prévention est donc essentielle. L'importance d'un dispositif prépositionné interarmées à dominante navale minimum n'est donc pas discutable.

La France parvient avec des moyens limités à remplir tant bien que mal sa mission de prévention des crises locales et de protection de ses nombreux intérêts. Son outil de diplomatie navale et son implantation territoriale lui offrent un statut privilégié qu'elle doit s'efforcer de conserver en maintenant notamment la valeur de son potentiel militaire prépositionné dans cette région.

Les forces françaises dans la zone à savoir une vingtaine d'aéronefs, dont une quinzaine de transports tactiques légers, une dizaine de bâtiments de haute mer, ainsi que l'équivalent de deux bataillons d'infanterie de marine, sont très loin d'être négligeables par rapport aux acteurs régionaux sud océaniques en particulier.

Adaptées qualitativement aux caractéristiques de la région, pouvant être renforcées sur court préavis par la métropole, elles permettent tant l'instauration d'un climat général de sécurité en contrôlant nos territoires, que l'assistance en cas de désastre environnemental ou de catastrophe humanitaire. L'action des forces armées lors des crises calédoniennes de 84 à 88 et polynésiennes en 96, ainsi que l'acheminement d'une aide d'urgence aux Salomon en 1997 et en PNG en 1998, sont là pour illustrer ces aspects.

Par leur présence éventuelle rapidement sur une zone de crise voisine, elles contribuent à la stabilité de la région. Néanmoins, il apparaît clair que la France ne peut pas se passer d'une diplomatie navale pour être vraiment présente et influente comme doit l'être un pays riverain dans ce très vaste espace maritime. Or, la force maritime pour être efficace et cohérente ne doit pas tomber sous un seuil critique. C'est pourquoi, non seulement, il serait particulièrement inconséquent de baisser aujourd'hui la garde dans cette région. A l'avenir, il apparaît probable qu'une meilleure surveillance de la ZEE en particulier s'agissant des zones de pêche et des trafics divers nécessitera des moyens supplémentaires aériens et maritimes, voire spatiaux.

Par ailleurs, pour instaurer un climat de confiance et de transparence, lors de ses exercices annuels interarmées sur zone, la France accueille déjà des officiers et des unités des pays riverains. Elle organise également des exercices annuels conjoints à Tonga. Il apparaît important de poursuivre ces efforts et de passer de l'établissement de la confiance à une coopération plus active en particulier avec l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Ainsi, ces pays pourraient organiser régulièrement des exercices interarmées multinationaux, analogues à celui organisé par les Forces Armées en Zone Sud de l'Océan Indien (FASZOI) à Madagascar en 1999, et qui a réuni 9 nations du sud de l'Afrique sur un thème d'opération de rétablissement de la paix.

En effet, il n'est pas concevable pour la France de vouloir agir seule en cas de crise régionale. Ces deux pays seront donc les partenaires naturels d'une action. Sur le plan militaire, les relations devraient donc s'intensifier dans la région. On devrait envisager un futur où ses forces travailleraient conjointement avec les autres nations pour fournir une contribution au maintien de la stabilité, ainsi qu'une assistance humanitaire lors des désastres naturels.

La coopération doit avoir pour objet de favoriser la connaissance mutuelle, l'accroissement des échanges d'informations sur la zone, le renforcement de l'interopérabilité des états-majors, ainsi que celui de la capacité à mener des actions interarmées conjointes dans des domaines tels que l'assistance humanitaire, le maintien de la paix, la liberté des mers, la préservation des lignes de communications maritimes et la résolution pacifique des différends.

Ces contacts et ces échanges devraient donc être développés à tous les niveaux du gouvernement et des organismes militaires pour s'engager à coopérer non seulement dans le domaine militaire, mais aussi en matière de sécurité et de la protection de l'environnement.

Conclusion générale

Depuis 1996, les gouvernements français pratiquent une politique d'ouverture tant envers les TOM, que les états du Pacifique Sud. La France n'est plus mise au ban de la vie politique régionale.

Les états insulaires se rendent de plus en plus compte que les deux puissances régionales, qui leur avaient servi de relais sur la scène mondiale et d'écran pour nombre de vicissitudes, se tournent vers la France. En effet, après deux décennies d'indépendance politique, le bilan est celui d'un relatif échec. Ils n'ont pu survivre que grâce à l'aide reçue des pays industrialisés environnants. En outre, un certain nombre de défis se présentent en face desquels ils manquent de moyens.

Or, les acteurs régionaux connaissent des problèmes. L'Australie est confrontée au difficile ajustement de son économie trop dépendante de l'exportation de matières premières et voit sa hantise principale se concrétiser pour longtemps en Indonésie. La Nouvelle Zélande a certes réussi à assainir son économie mais reste très fragile face aux fluctuations des marchés mondiaux des produits agricoles. Les Etats-Unis restent assez distants, convaincus que leur superpuissance leur permet de se désintéresser du sort de cette région momentanément pour y revenir lorsqu'ils le souhaitent. Le Japon et la Chine inspirent une méfiance historique et culturelle.

Le Pacifique Sud a certes perdu de sa valeur stratégique. L'Occident n'a plus à craindre une déstabilisation régionale par une intervention extérieure dans la politique interne des états insulaires régionaux.

Les TOM du Pacifique Sud confèrent à la France des droits qu'elle doit exercer avec fierté et des obligations qu'elle doit assurer avec détermination. Il est bien entendu que le Pacifique Sud est une part de sa dimension géopolitique et contribue à lui donner son statut de puissance mondiale.

La France, à la fois puissance maritime occidentale encore conséquente et nation riveraine peut et se doit de mener une stratégie directe de présence souveraine pour y protéger ses nombreux intérêts et assumer ses responsabilités internationales. Il est du plus grand intérêt pour la France, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale et, en particulier pour les pays riverains, qu'elle conserve sa place et son rang dans cet océan.

Pour cela, la France doit mettre en pratique une véritable politique d'intégration et de coopération régionale en s'appuyant sur la population et ses compétences océaniques, ainsi que sur ses ressources de quatrième puissance économique et militaire mondiale.

La complexité des situations politiques et l'éloignement justifient une approche en finesse plutôt qu'une application caricaturale. Pour autant, la France ne pourra conduire cette stratégie qu'à la condition qu'elle soit suffisamment forte : forte culturellement pour développer son rayonnement, forte politiquement pour participer à la gestion régionale, forte économiquement pour servir ses intérêts et ceux de la région, forte militairement pour être crédible diplomatiquement. Il s'agit de cultiver l'exception française puisqu'elle fait l'objet d'un consensus, d'éviter l'extinction de la voix française, au service d'une vision précise et motivée, et sous réserve que l'état se dote des moyens de ses ambitions.

L'avenir prouvera sans doute combien, dans un monde redevenu multipolaire, la France du Pacifique Sud n'est pas un vestige du passé, mais bien un atout pour la France et donc pour l'Europe.

Bibliographie :

1 / Asie – Pacifique : Les nouveaux espaces de coopération et de conflits / PU Laval / Hervouet / 1997.

2 / Les enjeux du Pacifique Sud pour la France et la communauté dont elle fait partie / Défense n°55 / Clarenne & Savelli / 1994.

3 / Géostratégie du Pacifique / Economica / Couteau-Bégarie / 1982.

4 / L'état de la France 98-99 / PUF / 1998.

5 / Projet de loi de finance pour 1999 – Annexe n°37 – Outre-Mer – Territoires d'Outre-Mer / Assemblée nationale n°1111 / Auberger / 1998.

6 / Les DOM-TOM dans la politique de défense de la France / IRIS / Dunod / 1992.

7 / Livre Blanc de la défense / 1994.

8 / Discours du président de la République à l'occasion de la 7^e conférence des ambassadeurs / 1999.

9 / Defending Australia / Defense White Paper 1994.

10 / Strategic Policy Review of Australia / 1997.

11 / Internet / Les Nouvelles de Tahiti / 1996 / 1997 / 1998 / 1999.